



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par la fondation Apne Aap Women Worldwide (Inde), la Coalition contre le trafic des femmes, Égalité Maintenant et le Lobby européen des femmes, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Nos organisations, qui œuvrent toutes à la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes, ont décidé de s'associer afin de produire la présente déclaration. Nous nous félicitons vivement que la Commission de la condition de la femme ait choisi pour sa cinquante-huitième session le thème prioritaire des « Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ».

Nous sommes en effet à un moment crucial de la concertation mondiale sur le nouveau programme de développement appelé à prendre le relais des objectifs du Millénaire pour le développement, qui arriveront à expiration en 2015; en 2014, la Conférence internationale sur la population et le développement célébrera les 20 ans de son programme d'action et de la promotion de la santé et des droits des femmes en matière sexuelle et reproductive; 2015 marquera aussi le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'un des instruments les plus importants des Nations Unies en matière de droits des femmes. Dans ce contexte, les résultats de la session de la Commission joueront un rôle essentiel dans le ton qui sera donné pour l'avenir de toutes les femmes et les filles de la planète.

Un objectif distinct pour les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes

Nous estimons que le point de départ de la réflexion à mener doit résider dans le fait qu'un nouveau programme mondial de paix et de développement nécessite, pour véritablement faire la différence, que les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes soient placés au cœur des politiques et des mesures que les États Membres de l'ONU s'engageront à adopter. L'ensemble des rapports et des déclarations qui ont paru récemment à tous les niveaux mettent en avant le fait qu'aucune politique mondiale de développement ne saurait porter ses fruits si les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes ne sont pas garantis. Le moment est venu de traduire les mots en actes : les femmes et les filles du monde entier ne peuvent pas attendre encore 20 ans! Or, la seule manière d'y parvenir consiste à élaborer un objectif distinct sur les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes et à définir, dans le nouveau programme de développement, des cibles et des indicateurs concrets qui reflètent les changements requis pour obtenir l'égalité des sexes. Un tel engagement doit prendre corps sur tous les plans, y compris en garantissant un financement adéquat et durable pour les droits des femmes et l'égalité des sexes dans les budgets des gouvernements à tous les niveaux, de même que dans les budgets de l'Union européenne, de l'ONU et des autres organisations internationales.

Il nous apparaît essentiel que le cadre de développement pour l'après-2015 garantisse effectivement l'éventail complet des droits des femmes. L'objectif distinct doit couvrir toutes les dimensions de la vie des femmes, favoriser l'indépendance économique des femmes et la représentation égale des femmes et des hommes dans tous les aspects de la prise de décisions, garantir l'accès des femmes à l'éducation, à la santé et aux ressources, et protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence masculine. Pas une seule fille ni femme ne doit être laissée de côté! Il est crucial de prendre en considération les formes multiples et convergentes de discrimination subies par nombre de femmes et filles dans le monde entier.

Le Secrétaire général Ban Ki-moon a reconnu que les incidences de la mondialisation et de politiques telles que la déréglementation des économies et la privatisation du secteur privé tendaient à renforcer les inégalités économiques entre les hommes et les femmes, en particulier au sein des groupes humains marginalisés. Les droits des femmes sont intimement liés aux trois piliers du développement durable que sont les questions économiques, sociales et environnementales. De plus, l'inégalité entre les sexes est à la fois structurelle et systémique, profondément ancrée dans les structures de toutes les sociétés, et elle est présente partout, du niveau local jusqu'aux institutions internationales. C'est la raison pour laquelle nous demandons que soit pris un engagement clair à systématiquement intégrer la problématique hommes-femmes à tous les objectifs et indicateurs du nouveau programme, en complément de mesures spécifiques destinées à promouvoir les droits des femmes.

L'égalité entre les hommes et les femmes : un but universel, sans exception, dont le défaut de mise en œuvre ne souffre ni justification ni excuse

Dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale mondiale, l'ONU et ses États Membres ont le devoir de protéger les femmes et les filles dans le monde entier et de réaffirmer leur attachement aux déclarations et instruments adoptés par les Nations Unies sur les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes, questions qui constituent des buts universels pour lesquels on ne saurait tolérer d'exception ni trouver de justification ou d'excuse à leur défaut de mise en œuvre, le cas échéant. Nos organisations et leurs membres attendent des États Membres qu'ils écoutent leurs vues, mettent à profit leur expertise, et qu'ils s'accordent sur des conclusions, en se fondant sur les instruments internationaux existants dans le domaine des droits de l'homme tout en s'engageant plus avant à relever de nouveaux défis à tous les niveaux et en élaborant des plans d'action concrets.

Nous sommes témoins d'un mouvement structurel profond qui voit prospérer des vues antiféministes et conservatrices, imprégnant toutes les politiques sur tous les continents. Ce mouvement va contre l'aspiration à l'égalité entre les hommes et les femmes, s'appuie sur des arguments qui puisent dans la religion, la tradition ou la culture pour légitimer des violations des droits des femmes et bat en brèche les droits fondamentaux universels et la solidarité mondiale en faveur des droits des femmes. Par conséquent, nous demandons instamment à l'ONU et à ses États Membres de souscrire aux recommandations spécifiques ci-après, afin de garantir les droits fondamentaux des femmes et leur participation sur un pied d'égalité à la vie politique, économique et sociale dans tous les pays :

a) L'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles devrait avoir rang de priorité dans le cadre de l'objectif distinct, et s'accompagner de cibles et d'indicateurs permettant de faire advenir une réelle amélioration de la vie des femmes. Nulle excuse, coutume, tradition ou considération religieuse ne saurait être invoquée pour bafouer les droits des femmes ni légitimer la violence masculine. La violence contre les femmes ne peut pas être considérée comme une affaire privée; elle relève des droits de l'homme. Nous engageons les États Membres à réaffirmer leur engagement à mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, en vue de parvenir au plus haut niveau d'égalité, de développement et de paix pour tous.

b) La prostitution est l'une des manifestations les plus archaïques de la relation de pouvoir inégale qui existe entre les hommes et les femmes : elle encourage la perpétuation de l'hégémonie masculine tout en constituant un terreau fertile pour la traite des êtres humains et en institutionnalisant la criminalité organisée. Les États Membres ont déjà affirmé le principe essentiel des droits de l'homme selon lequel la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains à des fins de prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine (Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui). Toute proposition tendant à légaliser, dépénaliser ou réglementer le « travail sexuel » aurait pour effet de banaliser la violence contre les femmes et d'attenter à la dignité des femmes. Nous exigeons que soient adoptées des politiques progressistes pour protéger toutes les femmes et les filles de la prostitution, cesser de traiter les prostituées en délinquantes et remédier à la demande qui rend possibles l'exploitation et la traite à des fins sexuelles.

c) L'accès de tous aux services de santé sexuelle et reproductive et l'exercice par chacun des droits y afférents devraient demeurer des priorités de politique générale. Il s'agit notamment de pouvoir bénéficier sans condition d'une éducation à la sexualité, d'avoir librement accès à toutes les méthodes de contraception sûres et d'être en mesure d'avorter en toute sécurité et dans le respect de la loi. La négation des droits sexuels et reproductifs des femmes est une violation de leurs droits fondamentaux et ne saurait être tolérée. Toute personne et toute famille quelle qu'en soit la forme devrait pouvoir jouir pleinement de ces droits et obtenir le plus haut niveau de soins de santé sexuelle et reproductive, sans avoir à subir de coercition, de violence ou de discrimination.

Une Union européenne engagée et unie

Enfin, nous espérons voir l'Union européenne adopter une position ferme au sein de la Commission de la condition de la femme, s'exprimer d'une seule voix pour défendre un programme progressiste à l'appui des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes et se porter aux avant-postes des travaux menés pour parvenir à des conclusions ambitieuses en 2013. Nous souhaitons rappeler aux États membres de l'Union européenne leur engagement en faveur d'un programme pour l'après-2015 qui traite également des questions de justice, d'égalité et d'équité, de bonne gouvernance, de démocratie et d'état de droit, et qui soit fortement axé sur l'autonomisation et les droits des femmes et des filles et l'égalité des sexes ainsi que sur l'exigence de prévenir et de combattre la violence contre les femmes, le tout constituant à la fois les conditions essentielles d'un développement durable caractérisé par l'équité et l'ouverture et des valeurs et visées importantes en elles-mêmes (Conclusions de 2013 du Conseil de l'Union européenne sur le programme général pour l'après-2015).

Tous les États membres de l'Union européenne devraient faire front uni dans la réalisation de ses valeurs fondamentales d'égalité entre les sexes, de démocratie et de paix. Au XXI^e siècle, il est temps pour l'Union européenne de prendre le programme mondial de développement au sérieux et de faire des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes une réalité en Europe, ce qui lui permettra ainsi d'apporter une contribution unique au développement, à la paix et à l'égalité.